



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

par apprentissage

Niveau IV

Objectifs :

Une formation en alternance pour préparer au métier de jardinier du paysage tout en mettant un pied en entreprise.

- Conduite de chantier
- Maîtrise des techniques d'aménagements paysagers
- Autonomie, responsabilité, prévention et sécurité.

Conditions d'accès à la formation :

- jeunes de 16 à 25 ans.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou provenir d'une seconde professionnelle ou générale.
- Trouver un **maître d'apprentissage** dans une entreprise ou dans un service espace vert d'une collectivité en aménagements paysagers

Cadre juridique :

- **Statut de salarié**, rémunération suivant conventions collectives
- Des aides sont octroyées par le Conseil Régional à l'employeur et à l'apprenti
- Durée de formation de 24 mois
- Le maître d'apprentissage prend en charge la rémunération de l'apprenti(e)

- grille de rémunération :

| ANNEE/AGE | - 18 ans | 18 – 20 ans | 21 ans et + |
|------------|-------------|-------------|-------------|
| 2ème année | 37% du SMIC | 49% du SMIC | 61% du SMIC |
| 3ème année | 53% du SMIC | 65% du SMIC | 78% du SMIC |

Le salaire net est égal au salaire brut : **exonération totale des charges**

- Procédure pour conclure un contrat : le maître d'apprentissage doit prendre contact avec la chambre d'agriculture ou la chambre des métiers qui fournit les formulaires et les informations nécessaires pour effectuer les différentes démarches,
- Temps de travail et congés payés : un(e) apprenti(e) doit effectuer 35H de travail hebdomadaire et à droit à 5 semaines de congés payés (sur le même principe qu'un salarié temps plein).

Formation par alternance :

Le temps de formation sur 2 ans est de 40 semaines en centre soit 1350H et 54 semaines en entreprise.

Le programme de formation est décomposé en modules (un module correspond à une partie de programme construite à partir d'un objectif commun à plusieurs disciplines).

La Première et Terminale comprennent 6 modules d'enseignement général et 12 modules d'enseignement professionnel.

Délivrance du diplôme :

Obtention du diplôme par contrôle continu en cours de formation : BAC PRO délivré au vu des résultats de contrôles en Première et Terminale (CCF) et d'épreuves ponctuelles en fin de cycle.

Débouchés :

- Chef d'entreprise en jardin espaces vert,
- ouvrier paysagiste hautement qualifié.

CDFAA de la Corrèze

23 Murat

19130 VOUTEZAC

Tél. : 05 55 25 27 64 Fax : 05 55 25 88 25

Email : cfa.brive-objat@educagri.fr

SITE WEB : LEGA-BRIVEOBJAT.FR



Fonds social européen

